



**COMMISSION RÉGIONALE
D'ARBITRAGE
NOUVELLE - AQUITAINE**

Mesdames Messieurs les président (es) (s) de clubs,

Mesdames Messieurs les arbitres de 2018,

La saison 2018 bat son plein et qu'il faut déjà penser à la saison 2019 en ce qui concerne l'arbitrage.

RECRUTEMENT

Le recrutement des Arbitres se fait sur la base du volontariat.

Pour arbitrer en 2019, vous devrez vous inscrire au travers du lien mentionné ci-dessous :

[FORMULAIRE INSCRIPTION ARBITRES 2019](#)

Elle est adressée au président de la CRA. Pour voir sa candidature étudiée, le candidat doit être licencié en club ou en individuel auprès de la Fédération Française de triathlon (FFTria). La CRA se réserve le droit de refuser la candidature d'un arbitre qui ne présenterait pas toutes les garanties d'éthique sportive ou qui serait dans l'incapacité manifeste d'exercer pleinement ses fonctions. Pour des raisons de neutralité en cas de situation conflictuelle concernant l'arbitrage, les fonctions suivantes sont incompatibles avec la mission d'arbitre :

- ❖ Président de la Fédération Française de Triathlon.
- ❖ Président de Ligue.

Tout arbitre de la Ligue « Nouvelle Aquitaine » a la possibilité de passer les qualifications d'arbitre pré national (arbitre principal) ou national après avoir respecté les conditions suivantes :

- ❖ Demande écrite et motivée au président de la CRA ;
- ❖ Avoir à minima, exercé durant 2 ans sans interruption la fonction d'arbitre ;
- ❖ Avoir fait un minimum de 20 journées d'arbitrage comme assesseur sur les 3 dernières années.

Afin d'avoir un arbitrage de qualité, il est essentiel de disposer de personnes motivées et bien formées. A cet effet, il est proposé aux arbitres pour la saison 2019, le choix entre 8 journées.

Pour informations, le nombre de candidats par formation est limité à 15.

- **TALENCE & NIORT le samedi 16.12.2018**
- **BAYONNE le dimanche 06.01.2019**
- **TALENCE & NIORT le samedi 12.01.2019**
- **LIMOGES le samedi 19.01.2019**
- **TALENCE & NIORT le samedi 27.01.2019**

L'équipe arbitrale de la saison suivante est composée dans l'ordre prioritaire suivant :

- 1 Les arbitres ayant officié dans l'année N-1,
- 2 les arbitres ayant pris une année sabbatique,
- 3 les arbitres déjà formés et possédant une expérience dans l'arbitrage du triathlon.

Le complément de l'équipe d'arbitrage sera établi en fonction des besoins d'arbitrage propre à chaque secteur géographique (Proximité des lieux de résidence des arbitres et des besoins sur les épreuves), tout en prenant en compte la nécessité des clubs à fournir des arbitres. En cas d'afflux « jugé » trop important de candidats « par la CRA » (En cas d'abondance de demande des Clubs, la constitution de l'équipe sera faite par la CRA en prenant en compte le nombre d'adhérents de chaque club). La CRA se réserve également la possibilité d'organiser un test d'entrée lors de la formation pour départager les nouveaux postulants.

Planning Arbitrage :

Envoi du calendrier en amont (début décembre 2018) des formations afin que chaque arbitre remplisse ses choix d'arbitrage pour la saison 2019 à envoyer par mail (cf courriel ci-dessous) ou à remettre au responsable de la formation à laquelle il participe.

Pour rappel, faire au minimum le choix de 6 arbitrages pour en arbitrer au moins 3 sur la saison 2019 afin de valider votre statut d'arbitre.

Validation saison :

Tout arbitre n'ayant pas officié au minimum sur ses trois journées d'arbitrage ne sera pas « prioritaire » pour la saison suivante, et pourra entraîner pour son club une pénalité prévue pour non présentation d'arbitre.

Contacts :

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Damien PALLUET – 06.12.11.87.82 – damien.palluet@wanadoo.fr

CRA Nouvelle Aquitaine - cra.nouvelle-aquitaine@fftri.com

Pour le président de la CRA

Damien PALLUET Responsable administratif et formation de la CRA.